

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## JEUDI 24 FEVRIER 2011 à 19 h.

**PRESENTS** : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, MM. LAPIERRE, THOMAS, Mmes LE BRAS, LE BRIS et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

PROCURATION : M. ALUSSE à P. LE BIHAN.

ABSENTE : Melle CLAIRET.

Convocation du 16 février 2011.

En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur FORTEAU a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu de la séance antérieure a été adressé à chacun.

Il n'y a pas d'observation à formuler par les élus sur ce compte rendu, il est procédé à la signature du registre des délibérations.

**Observations** de M. le Maire : Il a été obligé de modifier la date du Conseil (initialement prévu le 17.2.11) en raison d'une réunion avec l'Association des Maires d'Eure et Loir à 17 h dont le sujet était « le Maire, Officier de police judiciaire » sujet très important.

En début de séance, il est remis une clé de l'église à Mme DEBRAY, qui se propose pour le remplacement de Mme MALARD qui a déménagé.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1) COMPTABILITE** : délibération n° 10

a) Budget communal : A la demande de M. le Receveur Municipal, la durée de l'amortissement des subventions d'investissement -et en particulier celles du Syndicat Départemental d'Energies- est fixée à 10 ans avec effet au 1<sup>e</sup> janvier suivant l'encaissement.

#### b) Travaux mairie : délibération n° 11

Avenant « moins value » de 1.716.86 € TTC entreprise DAZARD

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 de l'entreprise DAZARD correspondant à une moins-value de 1.435.50 € HT soit TTC 1.716.86€ concernant le dallage de la façade est, portant le devis initial à 50.395.90 € HT soit TTC 60.273.50 €.

#### **2) TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL** : délibération n° 12

##### **Modification du TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL de mars 2008 :**

Constitution des commissions communales : Le Maire invite le Conseil à procéder à la formation des différentes commissions municipales suite à la démission de Mme Christine GOUYET, Conseillère municipale. Après en avoir délibéré, les commissions communales qu'occupait Mme GOUYET sont modifiées de la façon suivante :

- **COMMISSION n° 1 : Voirie, fossés, digues, cimetière et bâtiments communaux** :

Président-rapporteur : M. GOURDES.

Membres : MM. LAPIERRE, Mmes DEBRAY et LE BRAS, M. ALUSSE, Mme LE BRIS et M. JOURDAINNE.

- **COMMISSION n° 5 : Finances** :

Président-rapporteur : M. LE BIHAN.

Membres : MM. FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mmes DEBRAY et LE BRAS.

- **COMMISSION n° 9 : Communication (bulletin, site internet etc)** :

Président-rapporteur : Mme LE BRAS.

Membres : M. LE BIHAN, M. THOMAS et Mme DEBRAY.

- **CONSEILLER SECURITE ROUTIERE** : M. LAPIERRE.

Pour mémoire : Madame GOUYET n'occupait aucun poste au sein de Syndicats intercommunaux.

#### **3) SECURITE INCENDIE** : délibération n° 13

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a obligation de procéder annuellement à l'entretien et à la maintenance des poteaux et bornes incendie. Plusieurs devis ont été sollicités pour cette prestation et c'est l'entreprise LYONNAISE DES EAUX, Groupe SUEZ qui a été retenue pour la version suivante :

- Version débit/Pression (sans entretien) comprenant : tous les ans, à période fixe, déterminée en accord avec la commune :  
\* mesure de débit et de la pression disponible sur chaque poteau  
\* établissement d'un rapport annuel dans lequel sera consignée la liste des appareils contrôlés avec un exemplaire supplémentaire.

Montant HT de cette prestation : 38 € par hydrant.

Le Maire est autorisé à signer la convention-devis avec l'entreprise, pour acceptation.

**4) PLAN LOCAL D'URBANISME** : Il est remis à chaque conseiller une copie du règlement du PLU. Les dernières modifications apportées lors de l'étude de la dernière commission de travail sont expliquées. Il est demandé à chacun de relire le règlement au calme afin de pouvoir l'approuver.

L'arrêt du projet avant consultation des personnes associées se fera donc lors d'une prochaine séance du Conseil. Tirer le bilan de la concertation. (Articles L 123-9 et R 123-18 du Code de l'urbanisme).

#### **5) VOIRIE RUE DU CENTRE** :

Comptages de véhicules effectués par O@SIS (Optim@Systèmes Informatiques et Services).

Deux radars ont été posés en janvier 2011.

Résultats donnés par M. le Maire : plus de 2000 véhicules par jour et peu d'excès de vitesse.

Faire copie des rapports des comptages de vitesse pour les élus les sollicitant.

Poursuivre l'étude de ce dossier en commission communale de voirie. Il faut rechercher un bureau d'étude, revoir l'écoulement des eaux pluviales, la réfection des trottoirs et créer des aménagements de sécurité.

Elaborer le cahier des charges et le dossier de demande de subvention.

En ce qui concerne les travaux sur la voirie, cette dernière étant départementale, sa réfection sera à la charge du Conseil Général.

#### **6) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES** -S.D.E.- : délibération n° 14

Avis favorable à la demande d'accès au fond de plan cadastral de la commune ainsi que sur le fait que le S.D.E devienne partenaire de la convention de numérisation du cadastre.

#### **7) HAPPY BIRTHDAY NORMANDIE années 911/2011** Association « LES MARCHES NORMANDES » :

Délibération n° 16

Le Maire rapporte au Conseil municipal qu'il a reçu Mme la Présidente coordinatrice du projet HAPPY BIRTHDAY NORMANDIE concernant l'anniversaire de la Normandie années 911/2011 avec projet de création de la rose « Reine Mathilde ».

Afin d'aider au financement de plusieurs manifestations et après en avoir longuement délibéré, le Conseil émet un avis favorable au versement d'une subvention de 500 €. Cette somme sera inscrite au budget 2011 au compte D/65748.

POUR : 10 - CONTRE : 1 Mme DEBRAY

#### **8) PROCHAINE REUNION DU CONSEIL** : jeudi 24.03.2011 et mardi 19.04.11 (-vote des Budgets).

#### **9) Cérémonie du 08 mai 2011** : Exposition de photos, documents, témoignages et autres.

Mme DEBRAY et M. THOMAS recherchent encore d'autres pièces. Mme DEBRAY ira voir le club de l'amitié et rencontrera les personnes qui pourraient lui fournir des témoignages. L'exposition aura lieu à la salle d'exposition située derrière la bibliothèque communale.

#### **10) QUESTIONS DIVERSES** :

**a - Fleurissement** : Est-il possible de demander un devis pour refaire le rond point rue d'Anet avec installation d'un arrosage automatique et de prévoir des fleurissements sur les lampadaires ?

**b - Panneaux d'affichage** : Suite à la réfection de la mairie, M. THOMAS demande quand vont être remplacés les panneaux d'affichage de chaque côté de l'entrée. C'est programmé, mais ça n'a pas été encore fait.

#### **c - P.R.1 : Installation de trappes de visite étanches** : délibération n° 15

**COMPTABILITE ASSAINISSEMENT** : DEPENSE D'INVESTISSEMENT

## AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 :

Le Maire rappelle que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité locale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent. Il convient de mettre en œuvre ces dispositions pour qu'une dépense puisse être réglée au plus tôt.

Le montant total des crédits inscrits au budget en 2010 aux chapitres 21 et 23 – immobilisations corporelles et immobilisations en cours – s'élève à 32.000 € et 250.000 €. En théorie, le Conseil Municipal peut autoriser  $\frac{1}{4}$  du total des dépenses d'investissement, préalablement au vote du budget, à concurrence de 70.500 €.

La dépense nécessitant une autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2011 concerne l'installation d'une trappe de visite étanche, en inox, au poste de refoulement n° 1 (PR1), devis de l'entreprise LYONNAISE DES EAUX pour un montant de 2.721.85 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser le mandatement de la dépense d'investissement de 2.721.85 € TTC. à l'entreprise LYONNAISE DES EAUX.

### **11) TOUR DE TABLE :**

Transformateurs électriques : au bas de la Côte Saint-Jean et rue des Montagnettes : Voir pour pouvoir les fermer solidement car ils sont constamment ouverts. Des manettes ont même été manipulées rue des Montagnettes occasionnant une coupure de l'éclairage public.

Voirie : Il est signalé qu'une bordure de trottoir rue du Pont St Jean/rue des Sablons et un potelet ont été cassés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 27.

Le Maire,